

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025-06/7/35 DOSSIER N°6955</b>	<b>PROGRAMME PETITES VILLE DE DEMAIN - ÉTUDE OPÉRATIONNELLE POUR LA RELOCALISATION DES CANTINES SCOLAIRES A FELLETIN - ÉTUDE OPÉRATIONNELLE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) A LA SOUTERRAINE</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : PROGRAMME PETITES VILLE DE DEMAIN - ÉTUDE  
OPÉRATIONNELLE POUR LA RELOCALISATION DES CANTINES  
SCOLAIRES A FELLETIN -  
ÉTUDE OPÉRATIONNELLE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) A LA SOUTERRAINE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;  
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations ;  
VU la consultation écrite du comité de régulation du 30 avril 2025 ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-06/7/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), l'aide suivante :
  - **3 000,00 € à la Commune de Felletin pour l'Étude opérationnelle portant sur le projet de relocalisation des cantines scolaires - école maternelle**, dont **2 500 €** (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **500 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de **5 000 € H.T.** ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean Luc LEGER), Élu(e) à la mairie de Felletin

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- de verser la subvention suivante :

- **11 962,75 € à la Commune de La Souterraine** pour l'étude opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires.

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLLOUX (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Élu(e) à la mairie de La Souterraine

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'attribution jointe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 204 14 81, Fonction 62 (Fonctionnement), 1.1.3.Petites Villes de Demain.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**